

**Compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

**1-Validation des statuts de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord**

Adopté à l'unanimité

**2-Contribution DECI**

Adopté à l'unanimité

**3- Fixation des tarifs gobelets carnaval**

Adopté à l'unanimité

M CATTOEN précise que la vente de gobelets ne pose aucun problème. En ce qui concerne le maintien des deux carnivals, il aurait souhaité pouvoir donner son avis, l'opposition aurait donné son accord pour les deux ainsi que pour le coût de la sécurité.

M COTREZ informe que la presse était présente lors de la réunion avec les commerçants, par conséquent, l'opposition était au courant.

M. CATTOEN s'offusque de la réponse et souhaite que l'opposition soit associée aux discussions ou tout au moins interrogée.

M. CATTOEN reproche au Groupe Majoritaire de prendre des décisions et stipule «Si vous voulez qu'on parte, il faut le dire»

**4-Fixation indemnité gardiennage église**

Adopté à l'unanimité

**5- Fixation indemnité gardiennage cimetière**

Adopté à l'unanimité

**6-Régime indemnitaire**

Adopté à l'unanimité

**7-Création d'une mission dans le cadre du dispositif « service civique »**

Adopté à l'unanimité

**8-Accompagnement financier restauration façades**

Adopté à l'unanimité

**9-Acceptation donation terrain**

Adopté à l'unanimité

**10-Tarifification ACM**

Adopté à l'unanimité

**Questions diverses**

M JOLY revient sur la diffusion de l'écho Casselois. Mme DUQUENNE souhaitait que l'on remercie M DEBUSSCHE (ancien président des amis de Reuze papa) mais M DEBUSSCHE ne désirait pas l'être et ne le veut toujours pas, il a tourné la page.

M COTREZ informe que la sous-préfecture a donné une dérogation pour les travaux d'accessibilité au trésor public.

M CATTOEN suggère que le Préfet devrait se déplacer pour voir sur place et se propose pour la visite des locaux.

M ROUGANE CAP propose de mettre une sonnette en contre partie

M COTREZ indique qu'il enverra cette proposition au Préfet et informe qu'une journée « mobilité » avait été organisée salle polyvalente.

M CATTOEN demande à ce que cela soit fait dans Cassel et indique que le musée a été primé dans ce domaine. Il faudrait le faire dans d'autres bâtiments.

M COTREZ précise qu'il informe et qu'il n'y a pas lieu de s'énerver

M CATTOEN précise qu'il est très touché par les personnes à mobilité réduite et que l'opposition n'est pas là pour embêter le monde, la majorité n'a qu'à se débrouiller.

M le MAIRE indique que c'est ce que l'on fait.

M CATTOEN rappelle que la collégiale n'est pas accessible.

M COTREZ stipule que ça n'est pas de maintenant.

MME MINNEKER se questionne sur la rentrée du géant.

M le MAIRE indique que le géant rentrera à la mairie, le Conseil Départemental n'a pas contacté la mairie à ce sujet.

MME MINNEKER s'interroge sur ce que la CCFI fait pour les commerces locaux.

M le MAIRE indique que la CCFI ne paiera pas le loyer des commerçants.

MME MINNEKER demande si quelqu'un fait quelque chose à ce sujet

M COTREZ précise que si la commune aide un commerçant il faudra aider l'ensemble des commerçants Casselois

M DUHOO stipule que la CCFI a des outils pour aider les commerçants, que la commune ne peut contraindre les propriétaires à baisser les loyers, ni obliger les Casselois à aller dans les commerces locaux.

M COTREZ rappelle que la mairie fait ses achats dans ces commerces.

M DUHOO précise que c'est pareil pour les associations, elles achètent généralement dans les commerces de Cassel.

MME MINNEKER demande s'il n'est pas possible de rentrer dans un plan pour se faire aider

M DUHOO indique que la CCFI, les chambres de communes et de métiers, de développement économique peuvent aider.

MME MINNEKER souhaite que la commune fasse une étude.

MME DUQUENNE s'interroge sur la fait qu'il n'y aurait plus d'ASVP

M le MAIRE indique qu'il a démissionné

MME DUQUENNE demande si un recrutement est prévu

M le MAIRE informe que le recrutement est prévu le 8 février 2017.

M ROUGANE CAP demande les résultats des villes fleuries

M COTREZ informe que la ville a obtenu une mention bien

M CATTOEN souhaite parler de la chapelle des jésuites et recadrer les choses par rapport au document qui a été mis dans les boîtes aux lettres. Il précise qu'il a bien eu un dossier sur la chapelle, qu'il ne le conteste pas. Un article de presse parlait du cout et du projet. Un second article n'allait pas dans la même direction, l'opposition le découvre.

M le MAIRE précise que c'est le projet de l'association « La Chapelle aux Géants »

M CATTOEN indique que dans l'article il est précisé que l'association a rencontré le groupe majoritaire, l'opposition n'y était pas.

M ROUGANE CAP demande pourquoi le projet ne reste pas communal.

M COTREZ stipule que la commune refait la toiture pour sauvegarder l'état du bâtiment.

M ROUGANE CAP propose de revendre le bâtiment pour un euro symbolique.

M COTREZ indique que si l'on fait des travaux nous n'allons pas le revendre pour 1€.

M le MAIRE stipule qu'il y a de nombreuses années un projet avait été présenté et n'a pu être finalisé. La municipalité à l'époque aurait dû payer la différence.

Levée de séance : 21h15